

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 septembre 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-neuf septembre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°29

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Maires - Adjoint, Mme Nicole ESTERLE, M. Jean-Paul PETIT, Mme Cécile THEVENET, M. Michel CAILLARD, M. Mathieu MOUSSOUR, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Jacqueline RNOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Hyeri ZIOLO, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DERUBE, M. Régis DESTRUDEL, M. Baptiste NAVES, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, M. Nicolas MARLIN, M. Thierry GRECK, soit 28 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Mme Sylvie DALESME représentée par Mme Violaine BOUILLAGUET jusqu'à 20h20, Mme Nicole LATHIERE représentée par M. Florent PLAS, Mme Anne BOUYER représentée par M. Thomas MADELMONT, Mme Marie-Josée PINTO représentée par M. Henry TURLIER, Mme Judith BERLAND représentée par M. Nicolas MARLIN

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Cité de l'Accordéon et des Patrimoines - Régie de recettes - Approvisionnement de la boutique par l'achat de nouveaux titres spécialisés autour de l'accordéon

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que dans le cadre de sa boutique, la Cité de l'Accordéon et des Patrimoines propose, entre autres produits, une sélection d'ouvrages spécialisés sur la thématique accordéon,
- Considérant que la boutique fonctionne dans le cadre d'une régie municipale de recettes pouvant procéder soit par achat de stock, soit par dépôt-vente,
- Considérant que pour les titres sélectionnés, la Cité a sollicité la librairie Préférences pour un achat de stock, sur des quantités volontairement minimales afin de les écouler rapidement et de réapprovisionner en fonction de la demande,

- Considérant que, conformément à la loi relative au prix du livre, la Cité revend ces ouvrages aux prix de vente publics définis par l'éditeur, la librairie accorde une remise de 5 % sur le prix d'achat, remise maximale autorisée dans ce cadre,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Approuve l'achat et la mise en vente des titres suivants :

- « Les crimes de l'accordéon » d'Annie Proulx, Livre de Poche
Prix de vente public : 9,90 €. Quantité : 2
- « Petite histoire, accordéon diatonique » de Patrick Lavaud, Confluences
Prix de vente public : 24,00 €. Quantité : 2
- « Le Bol d'or des Monédières » d'Alain Ségurel, La Bouinotte –
Prix de vente public : 19,50 €. Quantité : 5
- « 90 ans d'éruptions de boutons » de Florence Coudert, Mines de Rien –
Prix de vente public 15,00 €. Quantité : 2

2 - Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches afférentes.

3 - Les écritures comptables en résultant seront inscrites au budget de la Ville.

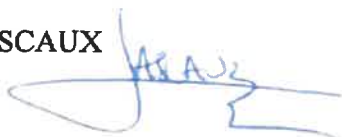
4 - La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérécourse citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Laurent MELIN

Le secrétaire de séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 05 OCT. 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 05 OCT. 2026

529 - 290026